

NOM **ANPEI**..... PRENOM

ADRESSE **198 RUE DE VAUGIRARD - BOITE 41**.....

CODE POSTAL **75015**..... VILLE **PARIS**.....

A **NANTES**....., le **26** octobre 2023

Madame, Monsieur

Vous avez récemment reçu du « Centre Fluvial » une (ou plusieurs) lettre(s) vous informant de la résiliation de votre (ou vos) contrat(s) d'assurance fluviale, à date d'échéance anniversaire.

AXA France n'ayant pas procédé à ces résiliations, ni validé ces dernières, de tels courriers envoyés par le « Centre Fluvial » sont sans effet et les garanties que vous avez souscrites auprès d'AXA France restent en vigueur.

Par ailleurs, nous vous informons que le « Centre Fluvial », représenté par Monsieur William NINON, a définitivement cessé toute activité pour le compte d'AXA France le 27 septembre 2023.

C'est désormais la SGTA SUD SO PESSAC, représentée par Madame Virginie DEMON - inspectrice gérante d'agence et collaboratrice d'AXA FRANCE - qui reprend la gestion de ce (ou ces) contrat(s) d'assurance fluviale.

Bien entendu, afin de poursuivre notre relation de confiance et d'assurer la gestion de vos contrats d'assurance, nous restons à votre disposition pour vous accompagner et répondre à toutes vos questions.

Nous sommes conscients des perturbations que les lettres envoyées par le « Centre Fluvial » ont pu générer et regrettons cette situation indépendante de notre volonté, comme de celle d'AXA FRANCE.

En vous remerciant pour votre fidélité et pour la confiance que vous voudrez bien nous renouveler.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

NOM DU SIGNATAIRE..... **CAP-MARINE**.....